REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 98-496 DU 19 OCTOBRE 1998

Chargeant **Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN,** Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme de l'intérim de **Monsieur Kolawolé A. IDJI,** Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération, pour compter du 16 octobre 1998.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du Gouvernement ;

VU le décret n° 98-489 du 16 octobre 1998 chargeant **Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN,** Garde des Seaux, Ministre de la Justice, de la Législation des Droits de l'Homme, de l'intérim du Président de la République pour compter du 16 octobre 1998.

D E C R E T E

Article 1er : Pour compter du 16 octobre 1998, **Monsieur Joseph H. GNONLONFOUN,** Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de la Législation et des droits de l'Homme est chargé de l'intérim du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération pendant l'absence de **Monsieur Kolawolé A. IDJI ;**

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 octobre 1998

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,
absent, le garde des sceaux, ministre de
de la Justice, de la législation et des
droits de l'homme, assurant l'intérim,

Joseph H. GNONLONFOUN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MJLDH 4 MAEC 4 SGG 4 AUTRES MINISTERES 16 JO 1.-